



BNIC
COGNAC
FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

01.07.2020

**LA FILIÈRE COGNAC
ESTIME SES BESOINS DE PRODUCTION ET DE
PLANTATIONS NOUVELLES DANS LE CONTEXTE
COVID-19**

Dans le contexte particulier de la pandémie Covid-19 qui impacte temporairement ses expéditions et résultats, la filière Cognac reste vigilante pour l'estimation du niveau de production à atteindre en 2020 avec un besoin estimé à 860 022 hl AP. A moyen terme, et au-delà, elle reste confiante dans un scénario de rebond conforté par des signes encourageants de consommation émanant de la Chine et de l'Asie, par la résistance du marché américain notamment sur la qualité VS ainsi que par la solidité de son modèle économique. Cette perspective lui permet d'estimer collectivement à 2 306 hectares la demande d'autorisations de plantations nouvelles Cognac pour 2021.

- ***Des besoins de production 2020 estimés à 860 022 hl AP***

Afin de s'assurer de la meilleure adéquation entre les volumes de vins distillés et les besoins des marchés et d'être au plus près des résultats de la récolte, la filière Cognac détermine comme l'an passé son rendement annuel en deux temps avec :

- La validation d'un **besoin en production pour la récolte 2020 de 860 022 hl AP**, inférieur de 9,5 % aux prévisions d'avant crise et en ligne avec les éléments prévisionnels du *business plan* Cognac ainsi que la validation d'une **proposition de rendement à « passer en chaudière »* à hauteur de 10,77 hl AP / ha**. Soit un rendement annuel Cognac estimatif de 12,04 hl AP / ha après prise en compte des écarts entre les capacités de production des différentes exploitations (« dispersion »).

- Le niveau du rendement définitif sera calculé à la mi-août à l'aune des derniers éléments prévisionnels de récolte fournis par la Station Viticole du BNIC puis entériné de manière définitive par le BNIC, sa section ODG** et le Comité Régional INAO***.
- ***Un projet de 2 306 hectares de plantations nouvelles pour 2021***

A partir des besoins des marchés, l'outil *business plan* de la filière a également permis d'évaluer le niveau de plantations nouvelles nécessaires.

Ces prévisions prennent en compte la crise sanitaire Covid-19 avec un scénario de rebond à moyen terme. Elles estiment ainsi un besoin de plantations nouvelles de 2 306 hectares pour 2021, inférieur de 30 % aux prévisions d'avant crise.

La demande d'autorisations de plantations nouvelles pour le vignoble Cognac fera l'objet, dès septembre prochain, d'une démarche de demande officielle encadrée par les instances régionales (Fédération des interprofessions du bassin viticole Charentes-Cognac et Conseil de Bassin viticole Charentes- Cognac) et nationales (Conseil Spécialisé Vins de FranceAgriMer et Commission Permanente INAO), en lien avec les autres régions viticoles françaises.

** Rendement « à passer en chaudière » : il s'agit du rendement annuel obtenu une fois les pertes inhérentes à la distillation intégrées au calcul.*

***ODG : Organisme de Défense et de Gestion qui a pour mission d'élaborer et de gérer le cahier des charges d'un produit.*

****INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) : établissement public en charge du dispositif français des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (AOC/ AOP, ...).*

CONTACT PRESSE

A.Billy
M. 06 38 72 01 29
abilly@bnic.fr